

Pavillons scolaires de Marcolet, Chemin de la Forêt – Démolition des bâtiments

AU CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. HISTORIQUE

Les trois pavillons scolaires situés au Chemin de la Forêt, appelés "Pavillons de Marcolet", ont été construits en 1963 pour les deux premiers et en 1968 pour le troisième. Ils font partie du patrimoine administratif de notre commune.

Le préavis municipal no 2, daté du 21 février 1963, nous apprend que la Municipalité de l'époque avait été amenée à proposer la construction d'une structure scolaire préfabriquée bon marché et réalisée hâtivement afin de faire face à la forte et rapide augmentation de la population dans le quartier.

Quelques dates de la vie des pavillons:

- 1971 : remplacement d'une citerne
- 1979 : construction d'une salle des maîtres en annexe d'un des pavillons
- 1987 : remplacement de toutes les fenêtres et de tous les stores
- 1988 : construction d'un couvert à vélos, rénovation des halls d'entrée des pavillons, peinture des façades (soubassement)
- 1992 : remplacement de l'installation de chauffage
- 1996 : rénovation de 4 classes, peinture et éclairage
- 1999 : réfection de la peinture des façades de 2 pavillons
- 2000 : rénovation de 2 classes, peinture et éclairage
- 2001 : mise en séparatif de l'évacuation des eaux

Situés en bordure des voies CFF et ne bénéficiant pas de la présence permanente d'un concierge, ces bâtiments ont subi à de nombreuses reprises des déprédations dues au vandalisme (tags de grande ampleur en particulier).

2. SITUATION ACTUELLE

La construction des collèges d'Épenex en 1970 et du Croset en 1982, ainsi que le "vieillessement" de la population du quartier a vu au fil des ans une baisse de l'utilisation de ces locaux par les écoles d'Écublens.

En 2000, une classe a trouvé une nouvelle fonction avec l'ouverture du jardin d'enfants "Au petit Marin". D'autres locaux ont été réservés aux classes de développement.

Le remplacement des stores à lamelles, à nouveau dégradés, avait été porté au budget de fonctionnement 2006 pour la somme de Fr. 14'000.-. Cependant cette réfection a été annulée en raison du rapport que la direction des écoles a fait parvenir à la Municipalité en date du 1^{er} février 2006. Dans son rapport, la direction des écoles nous informait que les pavillons de Marcolet ne seraient plus utilisés par les écoles dès la rentrée scolaire 2006, des solutions ayant été trouvées afin de rapatrier ces classes isolées dans les bâtiments existants.

À la lecture de ce rapport et après avoir évalué les avantages et les inconvénients du maintien de ces constructions, la Municipalité a décidé, en séance du 13 février 2006, de la démolition des pavillons de Marcolet.

La décision de la Municipalité a été motivée pour les raisons suivantes:

- les coûts d'entretien du site (six petites classes) ont toujours été élevés en comparaison à d'autres entités scolaires. Pour exemple, la consommation de mazout des pavillons de Marcolet est égale à celle du collège Neptune, qui possède, en plus de ses six classes, deux appartements de fonction et une garderie. Notons que, par ailleurs, ce collège dont la construction date du début du 20^{ème} siècle, n'est pas particulièrement isolé thermiquement;
- la crainte d'actes de vandalisme si les pavillons restaient vides;
- le souhait de la responsable du jardin d'enfants "Au Petit Marin" de cesser ses activités en juin 2007.

3. PERSPECTIVES

Pour la saison 2006/2007, seul un des trois pavillons est utilisé. Une des deux classes est utilisée pour le jardin d'enfants et l'autre est mise à disposition d'associations privées pour quelques heures hebdomadaires. Les deux autres pavillons sont fermés et les productions d'énergie coupées.

Au budget 2007, approuvé par le Conseil communal le 15 décembre 2006, la somme de **Fr. 85'000.-** pour la démolition des pavillons a été portée sur le compte 503.3141.03 "Pavillons scolaires de Marcolet". Ce montant a été déterminé à partir des premières offres rentrées.

La mise à l'enquête a eu lieu du 31 octobre au 20 novembre 2006 et n'a pas suscité d'opposition. Le permis de démolir a été délivré le 20 décembre 2006.

Les travaux de démolition sont prévus dès juillet 2007. Le couvert à vélos, situé en limite de parcelle côté voies CFF, sera laissé en place jusqu'à la nouvelle affectation de la parcelle.

La Municipalité étudie actuellement diverses possibilités pour l'utilisation de ce terrain communal. Elle souhaite plus particulièrement que cette parcelle reste dévolue à du logement et à des activités d'utilité publique.

* * *

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 1/2007;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

d'approuver le projet de démolition des pavillons scolaires de Marcolet, Chemin de la Forêt.

* * *

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 février 2007.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin Ph. Poget

Annexe : plan de situation

Délégués municipaux à convoquer:

- Par la commission foncière: Mme Danièle Petoud Leuba, section des bâtiments
- Par la commission des finances: M. Pierre Kaelin, Syndic, section des finances

Écublens/VD, le 6 février 2007
DPL/RM/mg